

VILLE de ROYAN

MAIRIE DE ROYAN  
-9 AVR 1965  
N° COURRIER

Séance du 17 février 1965

OBJET :

Régularisation de  
crédits 1964

65021

Le dix sept février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 février 1965.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, REIX, ETCHEBER, GACHET, NARTEAU, BUJARD.

REPRESENTES : M. GALLAND par M. BUJARD  
M. BOUCHET par M. MATRAS  
M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il y a lieu avant la cloture de l'exercice 1964 de procéder comme chaque année à des régularisations de crédits.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les recettes et dépenses constatées au cours de l'exercice 1964

DECIDE :

- de voter les autorisations spéciales énumérées ci-après :

I - SECTION ORDINAIRE

A - REGULARISATION DE CREDITS PAR VIREMENTS A L'INTERIEUR DES CHAPITRES

<u>Chap.</u>	<u>Art.</u>		
II	1	Frais de bureau	3 299,68
	4	Matrices, rôles et avertissement s communaux	100,44
	11	Achat de vêtements de travail	1 212,30
		TOTAL	4 612,42

		à prélever Chap. II art. 5 "Chauffage et Eclairage"	
IV	3	Traitement du Garde Municipal	8,04
		à prélever chap. IV art. 2 "Police-Installations-Dépenses Diverses".	
VI	2	Frais de Bureau et téléphone : pompiers	59,72
	3	Equipement et habillement des Sapeurs-Pompiers	75,88
			<u>135,60</u>
		à prélever chap. VI - 1 "Acquisition et entretien de matériel de défense contre l'incendie".	
XIV	7	Travaux pour branchement tout à l'égout	980,30
		à prélever chap. XIV - 6 "Entretien des égouts".	
XV	31	Indemnité pour surveillance des repas	353,36
		à prélever chap. XV - 30 "Salaire du Personnel des cantines scolaires".	
XVI	1	Abattoir : entretien des batiments	775,52
	30	Cantines scolaires : achat de denrées	631,90
		TOTAL	<u>1 406,78</u>
		à prélever chap. XVI - 15 "Marché de Pontaillac" Dépenses diverses d'exploitation".	
XIX	1	Entretien des batiments communaux	14 775,97
	5	Consommation d'eau des divers services	4 331,78
		TOTAL	<u>19 107,75</u>
		à prélever chap. XIX - 3 - Assurance des batiments communaux pour	1 612,53
		chap. XIX - 6 - Matériel et produits propreté pour	7 964,15
		chap. XIX - 10 - Entretien Galeries commerciales pour	4 547,76
		chap. XIX - 12 - Frais d'exploitation Tennis Orangeries pour	4 537,30
		chap. XIX - 13 - Reprofilage des plages	446,01
			<u>19 107,75</u>

XX 3 Salaire du personnel chargé du balayage des classes 4 561,56

à prélever chap. XX - 1 "Indemnité de logement aux instituteurs.

XXI 4 Fournitures scolaires gratuites 1 861,55  
9 Matériel pour cours professionnels municipaux 172,50

TOTAL 2 034,05

à prélever au chap. XXI - 3 "Chauffage et Eclairage" des classes".

XXX 4 Frais de perception de la taxe locale 2 634,91  
5 Honoraires d'avoués et d'avocats 6 679,88

TOTAL 9 314,79

à prélever chap. XXX - 10 "Paiement d'agios sur négociations de titres C. A. R."

B - REGULARISATION DE CREDITS PAR PRELEVEMENTS SUR CHAPITRES  
XXXI - Dépenses imprévues

XXVIII 1 Subvention à l'office du Tourisme 300,00  
7 Frais d'exploitation du Palais des Congrès 3 254,18  
8 Frais de péception de la Municipalité 1 272,41

TOTAL 4 826,59

VIII 4 Enlèvement des ordures ménagères 28 473,32

TOTAL GENERAL 33 299,91

C - REGULARISATION DE CREDITS PAR PLUS VALUES DE RECETTES CONSTATÉES AU COURS DE L'EXERCICE

I 1 Traitements et indemnités des agents permanents des services administratifs 363,77  
2 Salaires et Indemnités des agents temporaires 2 228,25  
3 Rémunération pour travaux supplémentaires 191,10  
4 Assurances sociales (cont. Patron.) 2 042,84  
5 Assurances responsabilité civile Maire - Adjoint et personnel 1 852,94  
6 Assurances a cidents du travail Maire - Adjoint et Personnel 318,66  
7 Allocations Familiales - Salaire unique et logement 21,50  
9 Cotisation patronale à la Caisse Départementale d'Allocations familiales 874,32

	Report chap. I	7 893,38
10	Participation communale à la Caisse des retraites (cotisation patronale)	238,72
11	Contribution patronale de 5 % sur les salaires	16 693,80
	TOTAL :	24 825,90

couvert par plus value de la recette encaissée au chap III art. 5 - Taxe locale additionnelle aux taxes sur le C. A.

XXVI 2 Part du B. A. S. dans taxe sur spectacles 1 096,22

couvert par la plus value de la recette encaissée au chap. III art. 2.

## II - SECTION EXTRAORDINAIRE

XXXVII 1	Travaux d'aménagement du Port (produit de l'emprunt) à prélever sur le chapitre XXXVII, art. 8 "emploi de la taxe de péages".	52 003,43
6	Aménagement de la Plage de Foncillon couvert par la plus value de la recette encaissée chap. III - 5 "Taxe locale additionnelle aux taxes sur le C. A."	53 538,09
9	Emploi de la surtaxe sur le m <sup>3</sup> d'eau couvert par la recette correspondante encaissée chap. VIII - 14 "produits de la surtaxe de 0,09 par m <sup>3</sup> d'eau".	54 154,53
15	Construction d'un bâtiment pour loger les C.R.S.	11 000,00
16	Construction de tennis à la Mairie	12 000,00
		23 000,00

à prélever sur le chap. XXXVII - 13 "Réfection de toitures des maisons de la Cité Blanche".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



**APPROUVÉ**

ROCHFORT-s/MER, le 8 AVR. 1963  
Le Sous-Préfet,

*[Signature]*

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Signature]*